



Rapport du 8^{ème} Comité Technique sur les Critères d'Allocation

Par vidéoconférence, 28 juin-1^{er} juillet 2021

DISTRIBUTION :

Participants à la Session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2021. Rapport du 8^{ème} Comité Technique sur les Critères d'Allocation. Par vidéoconférence, 28 juin-1^{er} juillet 2021. *IOTC-2021-TCAC08-R[F]*: 26 pp.

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des Thons de l'Océan Indien
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles

Tél : +248 4225 494

Fax: +248 4224 364

Email: iotc-secretariat@fao.org

Site web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

BPME	Biomasse qui produit la PME
CdA	Comité d'application de la CTOI
CNCP	Partie coopérante non-contractante de la CTOI
CP	Parties Contractantes
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité Scientifique de la CTOI
CTCA	Comité Technique sur les Critères d'Allocation de la CTOI
CTPG	Comité Technique sur les Procédures de Gestion
DCP	Dispositif de concentration des poissons
DCPA	Dispositif de concentration de poissons ancré
DCPD	Dispositif de concentration de poissons dérivant
ECD	État côtier en développement
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
F _{PME}	Mortalité par pêche à la PME
HCR	Règles de contrôle de l'exploitation
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
LRP	Point de référence limite
LSTLV	Grand palangrier thonier
MCG	Mesures de conservation et de gestion
NCP	Partie Non-Contractante
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ORGP	Organisation Régionale de Gestion des Pêches
PEID	Petits États insulaires en développement
TAC	Total admissible de captures
TOM	Territoires d'Outre-Mer
TRP	Point de référence-cible
UNCLOS	Convention des Nations unies sur le droit de la mer
SSN	Système de Surveillance des Navires
ZEE	Zone Économique Exclusive

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Le présent rapport utilise les termes suivants et les définitions associées.

Niveau 1 : D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :

RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (Comité ou Groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :

A DEMANDÉ : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation

Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :

A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES	2
COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT	4
TABLE DES MATIERES.....	5
1. Ouverture de la Session.....	7
2. Lettres de créance	7
3. Admission des observateurs.....	7
4. Présentation des délégations	7
5. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session	7
6. Résumé de l'orientation de la Commission	7
7. Règlement intérieur.....	7
8. Liens du CTCA avec d'autres organes de la CTOI.....	7
9. Examen de la Proposition de texte sur un Régime d'Allocation de la Présidente	8
10. Résumé de la Présidente	8
11. Projet de rapport	9
12. Autres questions.....	9
13. Clôture de la réunion	9
Appendice 1. Liste des participants	10
Appendice 2. Ordre du jour du 8 ^{ème} Comité Technique sur les Critères d'Allocation	18
Appendice 3. Liste des documents.	19
Appendice 4. Déclarations	20

RESUME EXECUTIF

La 8^{ème} réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation s'est tenue par vidéoconférence, du 28 juin au 1^{er} juillet 2021, sous la présidence de Mme Nadia Bouffard. Des délégués de 24 Parties contractantes et de 4 organisations d'observateurs, dont des experts invités, ont participé à la session.

Le CTCA a réalisé un examen approfondi de la proposition du régime d'allocation élaborée par la Présidente indépendante. Ce projet se basait sur les avis que les Membres du CTCA ont exprimés au fil du temps et les avis documentés dans les rapports du CTCA, les rapports de la Commission et les propositions d'allocation précédents.

La Présidente a informé le CTCA que les modifications du texte suggérées et les commentaires écrits (qui doivent être reçus) seraient pris en compte dans le deuxième projet du texte de la proposition sur un régime d'allocation.

La Présidente a également informé le CTCA que des opinions divergentes subsistaient sur d'importants éléments du régime d'allocation, comme l'attribution des captures au sein de la ZEE des États côtiers et le champ d'application du régime d'allocation. La Présidente a indiqué que ces questions devraient être résolues si le CTCA souhaite atteindre son objectif d'élaborer un régime d'allocation pour la CTOI. Le CTCA a fait part de son engagement à poursuivre ses travaux de manière constructive et A CONVENU d'un programme de travail débouchant sur le CTCA09.

Le CTCA A également CONVENU du changement des dates de la réunion du CTCA09, du 2 au 5 novembre 2021.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La 8^{ème} Session du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA08) a été ouverte et présidée par la Présidente indépendante du CTCA, Mme Nadia Bouffard.

2. LETTRES DE CREANCE

2. Le CTCA **A NOTÉ** que 24 membres et 4 observateurs, dont des experts invités, avaient présenté des lettres de créances. La liste des participants figure à [l'Appendice 1](#).
3. Maurice et le Royaume-Uni ont soumis des déclarations ([Appendice 4](#)).

3. ADMISSION DES OBSERVATEURS

4. En vertu de l'Article VII de l'Accord CTOI et de l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants :

Organisations non-gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité

- Global Tuna Alliance
- International Pole and Line Foundation
- Sustainable Fisheries and Communities Trust

Consultants et experts invités

- Taïwan, Province de Chine.

4. PRESENTATION DES DELEGATIONS

5. La Présidente a invité les Chefs de délégation à présenter leurs délégations respectives.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

6. Le CTCA **A ADOPTÉ** l'ordre du jour, qui est inclus à [l'Appendice 2](#). Les documents présentés au CTCA sont inclus à [l'Appendice 3](#).
7. La Présidente a donné un aperçu des documents disponibles pour la réunion, incluant :
 - la note explicative de la Présidente (IOTC-2021-TCAC08-02)
 - la Liste récapitulative de l'état de la situation (IOTC-2021-TCAC08-03)
 - la Proposition de texte sur un Régime d'Allocation de la Présidente, Annexes et Appendices (IOTC-2021-TCAC08)
 - le Tableau thématique comparatif de la Présidente (IOTC-2021-TCAC08-05).

6. RESUME DE L'ORIENTATION DE LA COMMISSION

8. Le Secrétaire exécutif a présenté les récentes délibérations de la Commission concernant les résultats de la réunion du CTCA07, qui avait été tenue au mois de mars 2021, ainsi que la voie à suivre prévue par la Présidente du CTCA. Le CTCA **A NOTÉ** que le rapport de la Session annuelle de la Commission (S25) n'avait pas encore été adopté et qu'il n'y avait donc, à ce stade, aucune nouvelle orientation confirmée de la part de la Commission. Toutefois, le CTCA **A RECONNU** que la Commission, consciente que les réunions de la S25 et du CTCA08 n'étaient séparées que d'une semaine, a convenu de reprogrammer le CTCA08 du 28 juin au 1^{er} juillet 2021 afin de laisser plus de temps aux Membres pour se préparer pour la réunion.

7. REGLEMENT INTERIEUR

9. Sans préjudice du texte final du rapport de la 25^{ème} Session annuelle qui doit encore être adopté par la Commission, le CTCA **A NOTÉ** que la Commission a conclu que, en tant qu'organe subsidiaire de la Commission, le CTCA est régi mutatis mutandis par le Règlement intérieur de la CTOI.

8. LIENS DU CTCA AVEC D'AUTRES ORGANES DE LA CTOI

10. Le Secrétaire exécutif a présenté un aperçu des impacts potentiels d'un régime d'allocation sur les processus et organes actuels de la Commission (IOTC-2021-TCAC08-06). La présentation se basait sur le projet de régime d'allocation de la Présidente inclus dans le document IOTC-2021-TCAC08-04_Rev1 et couvrait les liens potentiels

qui seraient requis avec les organes actuels de la CTOI et le Secrétariat ; les activités et actions probables requises pour la mise en œuvre d'un régime d'allocation de ce type au cours d'une année normale (c.-à-d. après adoption) ; et un programme pour la mise en œuvre du régime d'allocation tel que décrit.

9. EXAMEN DE LA PROPOSITION DE TEXTE SUR UN REGIME D'ALLOCATION DE LA PRESIDENTE

11. La Présidente a informé le CTCA que la rédaction du texte sur un régime d'allocation (IOTC-2021-TCAC08-04_Rev1) a été orientée par les avis que les Membres du CTCA ont exprimés au fil du temps et les avis documentés dans les rapports du CTCA, les rapports de la Commission et les propositions d'allocation précédents.
12. La Présidente a également indiqué que le libellé de nombreuses sections provenait de l'une ou l'autre des dernières propositions des États côtiers et de l'Union Européenne, respectivement ; et que dans de nombreux cas, le texte proposé soit reflétait soit suggérait un avis consensuel sur un sujet donné. En outre, sur certaines questions, le projet proposait des options ou des propositions de texte alternatif en vue de parvenir à un avis consensuel sur la question. Le projet soumettait également des suggestions de texte sur des questions qui n'avaient pas encore été discutées de manière approfondie.
13. Le CTCA **A PRIS ACTE** des préoccupations exprimées par des Membres selon lesquelles, étant donné que deux semaines seulement s'étaient écoulées entre la clôture de la Session annuelle et le début de la réunion du CTCA, il y avait peu de temps pour étudier exhaustivement le projet de texte de régime d'allocation et consulter les parties prenantes. Le CTCA **A ACCEPTÉ** que les opinions et positions qui ont été exprimées par les Membres sur certaines questions au CTCA08 puissent changer progressivement et qu'ils se réservent le droit de revenir sur des avis, ou des changements suggérés, sur toute disposition du texte.
14. Le CTCA **A FORMULÉ DES COMMENTAIRES** sur la nature et le contenu généraux des sections du document IOTC-2021-TCAC08-04_Rev1. Le CTCA **A** ensuite **FORMULÉ DES COMMENTAIRES** sur chaque paragraphe du texte. La Présidente a pris note des commentaires formulés en plénière et a également invité les Membres à soumettre des commentaires écrits.

10. RESUME DE LA PRESIDENTE

15. En résumant les délibérations du CTCA08, la Présidente a noté ce qui suit :
 - Des progrès ont été accomplis par le CTCA qui a accepté de négocier l'élaboration d'un régime d'allocation basé sur une seule proposition de texte.
 - Bien que des avis divergents subsistent sur des questions importantes, un consensus est atteint sur de nombreux aspects du régime d'allocation.
 - Il est nécessaire de concilier les points de vue divergents en ce qui concerne l'attribution des captures réalisées dans les eaux des États côtiers dans le cadre de la détermination de l'allocation basée sur les captures proposée au titre de l'Article 6.8 du projet de proposition. La Présidente a encouragé les Membres à examiner les résolutions d'autres ORGP qui ont été référencées par certaines délégations et de déterminer si elles offrent de possibles solutions à cette question.
 - Il est nécessaire de clarifier le type de données utilisées pour déterminer l'historique des captures afin de déterminer l'allocation basée sur les captures au titre de l'article 6.7, ainsi que le processus d'évaluation et de validation de ces données. Les options débattues incluaient les processus de validation mobilisant le Comité Scientifique, la Commission ou un organe distinct, tel que le Comité d'allocation proposé.
 - Le champ d'application du régime d'allocation doit encore être convenu, notamment si certaines zones de la zone de compétence de la CTOI ou certaines espèces doivent être exclues. La Présidente a suggéré aux Membres que lors de l'examen de ces exclusions, le CTCA pourrait souhaiter étudier les impacts que ces exclusions sont susceptibles d'avoir sur le rôle de la CTOI, au-delà des allocations, comme la collecte des données, les évaluations du stock et d'autres rôles et autorités de gestion.
 - Le CTCA doit étudier d'autres approches et des compromis sur des questions litigieuses ou non-résolues afin de parvenir à un consensus sur un régime d'allocation. À cette fin, les délégations du CTCA sont encouragées à travailler avec les autres délégations sur les propositions de révisions du texte.
16. Le CTCA **A** généralement **CONVENU** qu'afin d'être plus efficace un régime d'allocation devrait être adopté par consensus, et a fait part de son engagement à poursuivre ses travaux de manière constructive à cet effet.

17. La Présidente a remercié le CTCA pour les suggestions de modifications du texte et a noté qu’elles seraient utiles pour trouver le juste équilibre entre les divers et nombreux intérêts en présence. La Présidente a informé le CTCA que les commentaires formulés en plénière avaient été notés et que tous les commentaires écrits reçus seraient compilés et pris en compte dans le deuxième projet du texte sur un régime d’allocation.
18. Le CTCA **A CONVENU** du programme de travail suivant débouchant sur le CTCA09 :
- Les propositions écrites sur le texte seront soumises au Secrétariat et à la Présidente d’ici le 31 juillet.
 - Le Secrétariat compilera les commentaires en un seul document et le publiera sur la page web de la réunion du CTCA09 d’ici le 5 août.
 - La Présidente diffusera un nouveau projet de proposition sur un régime d’allocation (Projet n°2) d’ici le 23 septembre. Ce projet sera étudié lors du CTCA09.
 - Dans ce nouveau projet, le suivi des modifications sera utilisé pour identifier les modifications faites sur le premier projet.
 - S’il existe des modifications qui ont été proposées par des délégations auxquelles d’autres délégations se sont opposées, ces modifications seront mises entre crochets. Les crochets seront maintenus dans le texte jusqu’à ce qu’un consensus soit atteint sur le libellé.
 - Si plusieurs propositions sont réalisées sur la même partie du texte, la Présidente s’attachera à proposer un texte qui tienne compte des intentions de toutes les propositions. Cependant, si cela n’est pas possible, des textes alternatifs pourront être inclus entre crochets.
19. Le CTCA **A CONVENU** de changer les dates de la réunion du CTCA09 du 2 au 5 novembre (sur 4 jours au lieu de 5) et **A RECONNU** que, au regard des restrictions actuelles imposées aux voyages en raison de la pandémie de COVID-19, une réunion en présentiel était improbable.

11. PROJET DE RAPPORT

20. Le CTCA **A CONVENU** d’adopter le rapport de la réunion par correspondance.

12. AUTRES QUESTIONS

21. Aucune autre question n’a été soulevée.

13. CLOTURE DE LA REUNION

22. Le CTCA **A ADOPTÉ** le rapport de la 8^{ème} session du Comité Technique sur les Critères d’Allocation (IOTC–2021–TCAC08–R) le 20 juillet 2021.

APPENDICE 1. LISTE DES PARTICIPANTS

Présidente indépendante

Mme Nadia Bouffard
nadiabouffard55@gmail.com

Australie**Chef de délégation**

Mr Neil Hughes
Department of Agriculture, Water
and the Environment
Neil.hughes@awe.gov.au

Suppléant

Mr Patrick Sachs
Department of Agriculture, Water
and the Environment
patrick.sachs@awe.gov.au

Conseiller(s)

Ms Alex Edgar
Department of Agriculture, Water
and the Environment
Alex.Edgar@awe.gov.au

Ms Lauren Burke
Attorney General's Department
Lauren.Burke@awe.gov.au

Mr Trent Timmiss
Australian Fisheries Management
Authority
trent.timmiss@afma.gov.au

Mr Don Bromhead
Department of Agriculture, Water
and the Environment
don.bromhead@awe.gov.au

Mr Terry Romaro
Ship Agencies Australia
terry@saa.com.au

Mr Kim Newbold
Western Tuna and Billfish Fishery
knewbold@wn.com.au

Mr Saiful Karim
Queensland University of
Technology
mdsaiful.karim@qut.edu.au

Mr Kamal Azmi
Australian National Centre for
Oceans Resources and Security
kamalyazmi@gmail.com

Mr Quentin Hanich
Australian National Centre for
Oceans Resources and Security
hanich@uow.edu.au

Ms Bianca Haas
University of Tasmania
bianca.haas@utas.edu.au

Mr David Ellis
Tuna Australia
ceo@tunaaustralia.org.au

Bangladesh**Chef de délégation**

Mr Muhammad Tanvir Hossain
Chowdhury
Department of Fisheries
tanvir_h1998@yahoo.com

Suppléant

Mr Shoukot Kabir Chowdury
Department of Fisheries
shoukot2014@gmail.com

Chine**Chef de délégation**

Mr Xiaobing Liu
Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@hotmail.com

Suppléant

Ms Mengjie Xiao
China Overseas Fisheries
Association
xiaomengjie1128@126.com

Conseiller(s)

Mr Gang Zhao
China Overseas Fisheries
Association
admin1@tuna.org.cn

Mr Xuejian Chen
China Overseas Fisheries
Association
admin1@tuna.org.cn

Mr Yan Li
China Overseas Fisheries
Association
admin1@tuna.org.cn

Ms Qiuning Li
China Overseas Fisheries
Association
liqn1011@163.com

Comores

Absent

Érythrée

Absent

Union Européenne**Chef de délégation**

Mr. Marco Valletta
European Commission,
Directorate General for Maritime
Affairs and Fisheries
marco.valletta@ec.europa.eu

Suppléant

Ms. Laura Marot
European Commission,
Directorate General for Maritime
Affairs and Fisheries
laura.marot@ec.europa.eu

Conseiller(s)

Mr Benoit Marcoux
European Commission
benoit.marcoux@ec.europa.eu

Mr Gorka Merino
AZTI
gmerino@azti.es

Ms Maria Ferrara
European Commission
maria.ferrara@ec.europa.eu

Mr Herve Delsol
European Commission
herve.delsol@eeas.europa.eu

Ms Charlotte Gobin
European Commission
charlotte.gobin@eeas.europa.eu

Ms Isabel Teixeira
DGRM
iteixeira@dgrm.mm.gov.pt

Ms Vanessa Barros
DGRM
vbarros@dgrm.mm.gov.pt

Mr Antonio Lizcano
MAPA
alizcano@mapa.es

Ms Teresa Molina Schmid
European Commission
tmolina@mapa.es

Ms Elena Consuegra
MAPA
econsuegra@mapa.es

Ms Gloria Del Cerro
MAPA
gcerro@mapa.es

Ms Lucía Sarricolea
Spanish Fisheries Secretariat
lsarricolea@mapa.es

Ms Anaïs Mélard
European Commission
anaïs.melard@agriculture.gouv.fr

Mr Miguel Herrera
OPAGAC
miguel.herrera@opagac.org

Mr Julio Morón
OPAGAC
julio.moron@opagac.org

Mr Jérôme Lafon
jerome.lafon@developpement-durable.gouv.fr

Ms Rosalie Crespín
rcrespín@comite-peches.fr

Mr Nicolas Hibon
Comité Régional des Pêches
Maritimes et des Élevages Marins
nhibon@crpmem.re

Mr Marc Ghilgia
Union des Armateurs à la Pêche
de France
mg@uapf.org

Mr Yvon Riva
ORTHONGEL
yriva@orthongel.fr

Mr Michel Goujon
ORTHONGEL
mgoujon@orthongel.fr

Mr Laurent Pinault
European Commission
lpinault@sapmer.com

Mr Armelle Denoize
European Commission
adenoize@sapmer.com

Mr Diederik Parlevliet
dpa@pp-group.eu

Mr Pierre-Alain Carré
ORTHONGEL
pierrealain.carre@cfto.fr

Mr Arie Guilt
argu@pp-group.eu

Ms Sarah Le Couls
European Commission
sarah.lecouls@cfto.fr

Ms Alexandra Maufroy
ORTHONGEL
amaufroy@orthongel.fr

Mr Nekane Alzoriz
ANABAC
nekane@anabac.org

Mr Anertz Muniategi
ANABAC
anertz@anabac.org

France (TOM)
Chef de délégation
Ms Alice Boiffin
Ministère de la mer
alice.boiffin@agriculture.gouv.fr

Suppléant
Ms Camille Servetto
Ministère des outre-mer
camille.servetto@outre-mer.gouv.fr

Mr Vincent Abt
Ambassade de France au Kenya
vincent.abt@dgtrésor.gouv.fr

Inde
Chef de délégation
Mr J. Balaji
Department of Fisheries
jsfy@nic.in

Suppléant
Mr Mahesh Kumar Farejiya
Department of Fisheries
dg-fsi-mah@nic.in

Mr I. A. Siddiqui
Department of Fisheries
ia.siddiqui@gov.in

Mr Sanjay Pandey
Department of Fisheries
sanjay.rpandey@gov.in

Mr Sijo P Varghese
Department of Fisheries
varghesefsi@hotmail.com

Mr Sethuraman Ramachandran
Department of Fisheries
fsikochi@yahoo.co.in

Mr Ashok S. Kadam
Department of Fisheries
fsimumbaibase@gmail.com

Mr Ansuman Das
Department of Fisheries
ansuman@fsi.gov.in

Mr Siva Anandhan
Department of Fisheries
siva.anandhan@fsi.gov.in

Ms Prathibha Rohit
Department of Fisheries
prathibharohit@gmail.com

Mr Jayasankar Jayaraman
Department of Fisheries
jisankar@gmail.com

Mr E.M. Abdussamad
Department of Fisheries
emasamadg@gmail.com

Mr Shubhadeep Ghosh
Department of Fisheries
subhadeep_1977@yahoo.com

Mr Mohammed Koya
Department of Fisheries
koya313@gmail.com

Indonésie
Chef de délégation
Mr Trian Yunanda
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
tryand_fish@yahoo.com

Suppléant
Ms Putuh Suadela
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
putuhsuadela@gmail.com

Conseiller(s)
Mr Indra Jaya
Bogor Agricultural University
indrajaya123@gmail.com

Mr Wudianto
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
wudianto59@gmail.com

Mr Fayakun Satria
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
fsatria70@gmail.com

Ms Lilis Sadiyah
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
sadiyah.lilis2@gmail.com

Mr Bram Setyadji
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
bramsetyadji@kcp.go.id

Ms Prawira Atmaja Rintar
Pandapotan T.
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
tampubolon@kcp.go.id

Mr Nilanto Perbowo
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
perbowon@me.com

Mr Hary Christijanto
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
hchristijanto@yahoo.com

Mr Yayan Hernuryadin
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
yhernuryadin@gmail.com

Mr Syahril Abd. Raup
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
chaliarrauf@yahoo.com

Ms Rikrik Kartika Sulistyaningsih
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
rikrik.sulistyaningsih@kcp.go.id

Ms Riana Handayani
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
daya139@yahoo.co.id

Ms Mumpuni Cyntia Pratiwi
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
mumpuni.cpratiwi@gmail.com

Mr Muhamad Anas
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
mykalambe@yahoo.com

Mr Satya Mardi
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
satyamardi18@gmail.com

Ms Sri Patmiarsih
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
sripatmiarsih@gmail.com

Ms Saraswati
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
cacasaras@gmail.com

Mr Anang Wahyu Susilo
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
khautal.nang@gmail.com

Mr Edwison Setya Firmana
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
edwisonsf@gmail.com

Mr Ignatius Tri Hargiyatno
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
igna.prpt@gmail.com

Ms Sitti Hamdiyah
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
sh_diyah@yahoo.com

Mr Hendri Kurniawan
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
hendrikur16@gmail.com

Ms Alza Rendian
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
alzarendian@gmail.com

Mr Ridho Rahmadi
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
ridhorahmadi94@gmail.com

Iran
Chef de délégation
Mr Seyed Parviz Mohebbi
Iran Fisheries Organization
parvizmohebbi15@yahoo.com

Suppléant
Mr Fariborz Rajaei
Iran Fisheries Organization
rajaei@gmail.com

Conseiller(s)
Mr Vahid Chamanara
Iran Fisheries Organization
v.chamanara@gmail.com

Japon
Chef de délégation
Mr Hideki Moronuki
Resources Management Department
hideki_moronuki600@maff.go.jp

Suppléant
Mr Hiroyuki Morita
Resources Management Department
hiroyuki_morita970@maff.go.jp

Conseiller(s)
Mr Yuki Morita
Resources Management Department
yuki_morita470@maff.go.jp

Ms Mako Iioka
Resources Management Department
mako_iioka540@maff.go.jp

Mr Yosuke Yamada
Resources Management Department
yosuke_yamada630@maff.go.jp

Ms Maiko Nakasu
Resources Management Department
maiko_nakasu100@maff.go.jp

Mr Toshihide Kitakado
Tokyo University of Marine
Science and Technology
kitakado@kaiyodai.ac.jp

Mr Kiyoshi Katsuyama
Japan Tuna Fisheries Co-Operative
Association
katsuyama@japantuna.or.jp

Mr Hiroyuki Yoshida
Japan Tuna Fisheries Co-Operative
Association
yoshida@japantuna.or.jp

Mr Nozomu Miura
Japan Tuna Fisheries Co-Operative
Association
miura@japantuna.or.jp

Mr Daisaku Nagai
Japan Tuna Fisheries Co-Operative
Association
nagai@japantuna.or.jp

Mr Muneharu Tokimura
Oversea Fishery Cooperation
Foundation
tokimura@ofcf.or.jp

Mr Shunji Fujiwara
Oversea Fishery Cooperation
Foundation
roku.pacific@gmail.com

Kenya

Chef de délégation

Mr Daniel Mungai
State Department of Fisheries,
Aquaculture and Blue Economy
karemeri@gmail.com

Suppléant

Ms Elizabeth Mueni
State Department for Fisheries,
Aquaculture and the Blue
Economy
emuenibf@yahoo.com

Conseiller(s)

Mr Stephen Ndegwa
State Department for Fisheries,
Aquaculture and the Blue
Economy
ndegwafish@yahoo.com

Mr Benedict Kiilu
State Department for Fisheries,
Aquaculture and the Blue
Economy
kiilub@yahoo.com

Mr Rodrick Kundu
State Department for Fisheries,
Aquaculture and the Blue
Economy
rodkundu@yahoo.com

Corée, République de Chef de délégation

Mr Sungtaek Oh
Ministry of Oceans and Fisheries
republicofkorea@korea.kr

Suppléant

Mr Tae-hoon Won
Korea Overseas Fisheries
Cooperation Center
4indamorning@kofci.org

Conseiller(s)

Mr Jae Hoon Choi
Dongwon Industries Co., Ltd.
joseph.choi@dongwon.com

Mr Jae Hwa Lee
Dongwon Industries Co., Ltd.
jhlee33@dongwon.com

Mr Jinseok Park
Sajo Industries co.,ltd
goodtime9@sajo.co.kr

Mr Seung hyun Choo
Sajo Industries co.,ltd
shc1980@sajo.co.kr

Mr Deoklim Kim
Sajo Industries co.,ltd
liam@sajo.co.kr

Mr Chanwon Jo
Sajo Industries co.,ltd
cwjo@sajo.co.kr

Mr Bongjun Choi
Korea Overseas Fisheries
Association
bj@kosfa.org

Mr Sangjin Baek
Korea Overseas Fisheries
Association
sjbaek@kosfa.org

Madagascar

Chef de délégation

Mr Étienne Bemanaja
Direction Générale de la Pêche et
de l'Agriculture
maep.dgpa@gmail.com

Suppléant

Mr Njaka Ratsimanarisoa
Direction Générale de la Pêche et
de l'Agriculture
njakka@gmail.com

Conseiller(s)

Mr Yacinthe Razafimandimby
Direction Générale de la Pêche et
de l'Agriculture
ray_razya@yahoo.fr

Mr Fanazava Rijasoa
Direction Générale de la Pêche et
de l'Agriculture
rijafanazava@yahoo.fr

Mr Mahefa Randriamiarisoa
Direction Générale de la Pêche et
de l'Agriculture
ranmahefa@yahoo.fr

Mr Aina Rasamizafy
Direction Générale de la Pêche et
de l'Agriculture
ainarasamizafy@gmail.com

Mr Marolova Rasolomampionona
Direction Générale de la Pêche et
de l'Agriculture
lovastat.mrhp@gmail.com

Ms Angeline Rasosa
Direction Générale de la Pêche et
de l'Agriculture
henriet4angel@gmail.com

Malaisie

Chef de délégation

Mr Arthur Besther Sujang
Department of Fisheries
arthur@dof.gov.my

Suppléant

Mr Sallehudin Jamon
Department of Fisheries
sallehudinjamon@dof.gov.my

Ms Nor Azlin Mokhtar
Department of Fisheries
nor_azlin@dof.gov.my

Maldives

Chef de délégation

Mr Adam Ziyad
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
adam.ziyad@fishagri.gov.mv

Suppléant

Ms Munshidha Ibrahim
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
munshidha.ibrahim@fishagri.gov.mv

Conseiller(s)

Mr Hussain Sinan
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
hsinan@gmail.com

Mr Ahmed Shifaz
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv

Ms Aminath Lubna
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
aminath.lubna@fishagri.gov.mv

Mr Hussain Zameel
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
hussain.zameel@fishagri.gov.mv

Ms Maleeha Haleem
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
maleeha.haleem@fishagri.gov.mv

Ms Hawwa Raufath
Ministry of Fisheries, Marine
Resources and Agriculture
raufath.nizar@fishagri.gov.mv

Mr Mohamed Ahusan
Marine Research Institute
mohamed.ahusan@mmri.gov.mv

Mr Mohamed Shimal
Marine Research Institute
mohamed.shimal@mmri.gov.mv

Mr Umar Jamaal
Maldives Seafood Processors and
Exporters Association
umar@oseafood.com

Ms Shafin Ahmed
Bigfish Maldives
shafin@bigfish.mv

Mr Hussain Afeef
Ensis Fisheries Pvt Ltd.
hussain@ensigroup.com

Mr Yasir Waheed
Cyprea Marine Foods Pvt Ltd.
ceo@cypreamarinefoods.com

Ms Kerrie Robertson
University of Wollongong
kerrierobertson@hotmail.com

Maurice

Chef de délégation

Mr Subhas Chandra Bauljeewon
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries
sbauljeewon@govmu.org

Suppléant

Mr Sunil Jeetah
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries
sjeetah@govmu.org

Conseiller(s)

Ms Clivy Lim Shung
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries
clivilim@yahoo.com

Ms Lilowtee Rajmun-Jooseery
MEXA
lilowtee@mexa.intnet.mu

Ms Veronique Garrioch
IBL Seafood
vgarrioch@iblseafood.com

Mozambique

Absent

Oman

Chef de délégation

Mr Abdul Aziz Marzouqi
Ministry of Agriculture, Fisheries,
Wealth and Water Resources
aa.almarzouqi@ymail.com

Suppléant

Mr Al Mutassim Al Habsi
Ministry of Agriculture, Fisheries,
Wealth and Water Resources
muatasim4@hotmail.com

Pakistan

Absent

Philippines

Chef de délégation

Mr Benjamin Tabios
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
btabios@bfar.da.gov.ph

Suppléant

Mr Rafael V. Ramiscal
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
rv_ram55@yahoo.com

Conseiller(s)

Mr Sammy Malvas
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
rdsambfar4a@gmail.com

Mr Michael Andayog
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
mikeandayog@gmail.com

Mr Peter Erick Cadapan
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
pedangs@yahoo.com

Ms Jennifer Viron
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
jennyviron@gmail.com

Mr Marlo Demo-os
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
mbdemoos@gmail.com

Ms Beverly San Juan
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
beyesanjuan@gmail.com

Mr Isidro Tanangonan
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
sidtango.bfar@gmail.com

Ms Maria Joy Mabanglo
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
mj.mabanglo@gmail.com

Seychelles

Chef de délégation

Mr Roy Clarisse
Ministry of Fisheries
rclarisse@gov.sc

Suppléant

Mr Vincent Lucas
Seychelles Fishing Authority
vlucas@sfa.sc

Conseiller(s)

Mr Philippe Michaud
Ministry of Fisheries
Philippe.michaud@statehouse.gov.sc
v.sc

Mr Nichol Elizabeth
Seychelles Fishing Authority
ceo@sfa.sc

Ms Sheriffa Morel
Ministry of Fisheries
sheriffamorel@gov.sc

Ms Stephanie Radegonde
Ministry of Fisheries
sradegonde@gov.sc

Mr Yannick Roucou
Seychelles Fishing Authority
yroucou@sfa.sc

Mr Johnny Louys
Seychelles Fishing Authority
jlouys@sfa.sc

Somalie

Absent

Afrique du sud

Chef de délégation

Mr Mandisile Mqoqi
Department of Forestry, Fisheries
and Environment
MMqoqi@environment.gov.za

Suppléant

Mr Qaiyso Mketsu
Department of Forestry, Fisheries
and Environment
QMketsu@environment.gov.za

Conseiller(s)

Mr David Wilson
davetroywilson@gmail.com

Sri Lanka

Chef de délégation

Ms Kalyani Hewapathirana
Department of Fisheries & Aquatic
Resources
hewakal2012@gmail.com

Suppléant

Mr M.M Ariyaratne
Department of Fisheries & Aquatic
Resources
mma_fi@yahoo.com

Conseiller(s)

Mr Dammika Ranathunga
Ministry of Fisheries
dhammikadsr@yahoo.com
Mr S.J. Kahawatta
Department of Fisheries & Aquatic
Resources
sjksusantha@yahoo.com

Mr Sisira Haputhantri
Research and Development
Agency
sisirahaputhantri@yahoo.com

Mr Nuwan Gunawardane
Department of Fisheries & Aquatic
Resources
nuwan.dfar@gmail.com

Mr Steve Creech
Pelagikos pvt ltd
steve@pelagikos.lk

Mr Viraj Balapitiya
Sea Food Export Association
joyseavb@sltnet.lk

Soudan

Absent

Chef de délégation

Mr Emmanuel A. Sweke
Deep Sea Fishing Authority
emmanuel.sweke@dsfa.go.tz

Suppléant

Mr Emmanuel M. Bulayi
Deep Sea Fishing Authority
emmabulayi@gmail.com

Conseiller(s)

Mr Salum S. Hamed
Deep Sea Fishing Authority
salumhus@gmail.com

Mr Ameir H. Mshenga
Deep Sea Fishing Authority
haidarameir@gmail.com

Ms Esther Mulyila
Deep Sea Fishing Authority
esther.mulyila@uvuvi.go.tz

Mr Ismael Kimirei
Deep Sea Fishing Authority
ismaelkikirei@tafiri.go.tz
Mr Zakaria Khamis
Deep Sea Fishing Authority
zakaria.khamis@suza.ac.tz

Mr Christian A. Nzowa
Deep Sea Fishing Authority
christiannzowa@gmail.com

Mr Shunula P. Shunula
Deep Sea Fishing Authority
pshunula20@gmail.com

Mr Daniel P. Kawiche
Deep Sea Fishing Authority
bababelinda07@gmail.com

Mr Silvanus N. Mbukwah
Deep Sea Fishing Authority
mwakawakibali@gmail.com

Thaïlande

Chef de délégation

Mr Vicharn Ingriswang
Department of Fisheries
chobci.dof@gmail.com

Suppléant

Ms Praulai Nootmorn
Department of Fisheries
nootmorn@yahoo.com

Mr Apichat Somrith
Department of Fisheries
apichat03@hotmail.com

Mr Sarayoot Boonkumjad
Department of Fisheries
sboonkumjad@yahoo.com

Ms Thiwarat Sinanun
Department of Fisheries
thiwaratsi@gmail.com

Ms Thanyalak Ratanadilok Na
Phuket
Department of Fisheries
trthanya@gmail.com

Mr Aekkarat Wongkeaw
Department of Fisheries
aekfish@hotmail.com

Mr Prasit Luesrithawomsin
Department of Fisheries
prasit_kim@hotmail.com

Ms Tirabhorn Yothakong
Department of Fisheries
tirabhorn@gmail.com
Mr Weerapol Thitipongtrakul
Department of Fisheries
weerapol.t@gmail.com

CNCP
Sénégal
Absent

Global Tuna Alliance (GTA)
Mr Tom Pickerell
tom@globaltunaalliance.com

**Sustainable Fisheries and
Communities Trust (SF&CT)**
Mr John Burton
[John.burton@sustainablefisheries
andcommunitiestrust.org](mailto:John.burton@sustainablefisheries
andcommunitiestrust.org)
Ms Sarah Eames
[sarah.eames@worldwisefoods.co.
uk](mailto:sarah.eames@worldwisefoods.co.
uk)

Ms I-Lu Lai
ilu@ms1.fa.gov.tw

Mr. Chia-Chun Wu
jiachun@ms1.fa.gov.tw

Mr Shih-Ming Kao
Fisheries Agency
kaosm@udel.edu

Mr Tsung-Yueh Tang
tangty@ofdc.org.tw

Mr Kuan-Ting Lee
simon@tuna.org.tw

Ms Chonticha Kumyoo
Department of Fisheries
chonticha.dof@gmail.com

Ms Thitirat Rattanawiwian
Department of Fisheries
milky_gm@hotmail.com

Ms Supaporn Samosorn
Department of Fisheries
regis_dof@hotmail.co.th

Royaume-Uni
Chef de délégation
Ms Jess Keedy
Department for Environment,
Food and Rural Affairs
Jess.Keedy@defra.gov.uk

Suppléant

Mr John Pearce
Mrag
j.pearce@mrag.co.uk

Conseiller(s)

Ms Charlotte Wicker
Department for Environment,
Food and Rural Affairs
charlotte.wicker@defra.gov.uk

Mr Luke Townley
Department for Environment,
Food and Rural Affairs
Luke.Townley@defra.gov.uk

Yemen

Absent

OBSERVATEURS

Mr Iain Mahood
[iain.mahood@worldwisefoods.co.
uk](mailto:iain.mahood@worldwisefoods.co.
uk)

**International Pole and Line
Foundation (IPNLF)**

Mr Martin Purves
martin.purves@ipnlf.org
Mr Roy Bealey
roy.bealey@ipnlf.org

Mr M. Shiham Adam
shiham.adam@ipnlf.org

Experts invités

Ms Hsiu-Wan Chen
ann@tuna.org.tw

Mr Chien-Yi Yang
kenichifish@gmail.com

Mr Harry Chen
harry@fcb.com.tw

Mr Valentin Schatz
v.j.schatz@gmail.com

Ms Rachel Myers
rachel@virgilgroup.com

Mr Jubby Sun
jubby@fcb.com.tw

Mr Eddie Chiang
eddie@fcb.com.tw

Mr Raymond Clarke
rclarke@fcb.com.tw

Mr Howard Tsai
howard@fcb.com.tw

SECRETARIAT

Mr Chris O'Brien
Executive Secretary
Chris.O'Brien@fao.org

Mr Paul de Bruyn
Science Manager
Paul.DeBruyn@fao.org

Mr Gerard Domingue
Compliance Manager
Gerard.Domingue@fao.org

Ms Mirose Govinden
Bilingual Secretary

Mirose.Govinden@fao.org

Ms Claudette Matombe
Office Assistant
Claudette.Matombe@fao.org

INTERPRÈTES

Ms Annie Trottier
a.trottier@aiic.net

Mr Guillaume Fleury
g.fleury@aiic.net

Ms Suzanne Kobine
s.kobine@aiic.net

Mr Olivier Bonifacio
bonifacio@aiic.net

APPENDICE 2.

ORDRE DU JOUR DU 8^{ème} COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES D'ALLOCATION

JOUR 1

1. **OUVERTURE DE LA SESSION** (Président et Secrétariat de la CTOI)
2. **LETTRES DE CRÉANCES** (Secrétariat de la CTOI)
3. **PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS** (chaque Chef de délégation)
4. **ADMISSION DES OBSERVATEURS** (Président)
5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION** (Présidente, IOTC-2021-TCAC08-01)
 - **Note explicative de la Présidente** (IOTC-2021-TCAC08-02)
 - **Liste récapitulative de l'état de la situation** (IOTC-2021-TCAC08-03)
 - **Proposition de texte sur un Régime d'Allocation de la Présidente, Annexes et Appendices** (IOTC-2021-TCAC08-04)
 - **Tableau thématique comparatif de la Présidente** (IOTC-2021-TCAC08-05)
6. **RÉSUMÉ DES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION** (Présidente)
7. **RÈGLEMENT INTÉRIEUR** (Présidente)
8. **LIENS DU CTCA AVEC D'AUTRES ORGANES DE LA CTOI** (Secrétariat)
 - **Liens et carte de processus**
9. **EXAMEN DE LA PROPOSITION DE TEXTE SUR UN RÉGIME D'ALLOCATION DE LA PRÉSIDENTE** (IOTC-2021-TCAC08-0)
 - **Présentation de la Présidente** (Présidente)
 - **Commentaires généraux** (toutes les délégations)

JOUR 2

- **Examen section par section** (toutes les délégations)

JOUR 3

- **Examen paragraphe par paragraphe** (toutes les délégations)

JOUR 4

- **Suite de l'examen paragraphe par paragraphe** (toutes les délégations)

10. **RÉSUMÉ DE LA PRÉSIDENTE** (Présidente)
11. **PROJET DE RAPPORT**
12. **AUTRES QUESTIONS**
13. **CLÔTURE DE LA RÉUNION**

APPENDICE 3.
LISTE DES DOCUMENTS.

Tous les documents sont disponibles sur le site web de la CTOI [[cliquer ici](#)]

Numéro de document	Titre
IOTC-2021-TCAC08-01a	Ordre du jour provisoire v20mai
IOTC-2021-TCAC08-02	Note explicative de la Présidente
IOTC-2021-TCAC08-03	Résumé de la Présidente de l'état de la situation
IOTC-2021-TCAC08-04_Rev1	Proposition de la Présidente sur un régime d'allocation
IOTC-2021-TCAC08-05	Tableau thématique comparatif de la Présidente
IOTC-2021-TCAC08-06	Préparation pour un régime d'allocation

APPENDICE 4. DECLARATIONS

Déclaration 1 de Maurice

8^{ème} REUNION DU COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES D'ALLOCATION
28 juin-1^{er} juillet 2021

Point 3 de l'ordre du jour : Lettres de créances

Déclaration de la République de Maurice

La République de Maurice réaffirme sa position de longue date selon laquelle que le Royaume-Uni n'a pas le droit d'être membre de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) en qualité d'« État côtier situé en totalité ou en partie dans la zone [de compétence de la Commission] » et souhaiterait inscrire au procès-verbal son objection à la participation du Royaume-Uni à la 8^{ème} Réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation de la CTOI en tant qu'État côtier prétendant représenter l'Archipel des Chagos.

En plus des raisons exposées par le passé à l'appui de sa position, la République de Maurice souhaiterait attirer l'attention du Comité sur le un jugement rendu le 28 janvier 2021 dans le cadre de l'affaire *Maurice contre les Maldives* par une Chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM). Ce jugement a conclu que la République de Maurice exerce une souveraineté incontestée sur l'archipel des Chagos, confirmant dès lors que le Royaume-Uni ne saurait être reconnu comme un membre de la CTOI en qualité d'État côtier.

Dans son jugement, la Chambre spéciale a, entres autres, conclu que :

- (a) les décisions prises par la Cour Internationale de Justice (CIJ), dans son Avis consultatif du 25 février 2019 sur les *Effets juridiques de la séparation de l'Archipel des Chagos de Maurice en 1965*, ont un effet juridique et des implications claires pour le statut juridique de l'Archipel des Chagos ;
- (b) la revendication continue de la souveraineté du Royaume-Uni sur l'Archipel des Chagos est contraire aux décisions prises par la CIJ selon lesquelles la séparation de l'Archipel des Chagos de Maurice par le Royaume-Uni était illicite et le maintien de l'archipel des Chagos sous l'administration du Royaume-Uni constitue un fait illicite ayant un caractère continu ;
- (c) le fait que la date limite du 22 novembre 2019, fixée par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour le retrait de l'administration du Royaume-Uni de l'Archipel des Chagos, ait expiré sans que le Royaume-Uni ne donne suite à cette demande renforce encore davantage la conclusion de la Chambre spéciale que sa revendication de souveraineté sur l'Archipel des Chagos est contraire aux décisions de l'Avis consultatif de la CIJ faisant autorité ;
- (d) alors que le processus de décolonisation de la République de Maurice doit encore être achevé, la souveraineté de la République de Maurice sur l'Archipel des Chagos peut être déduite des décisions de la CIJ;
- (e) la revendication continue de la souveraineté du Royaume-Uni sur l'Archipel des Chagos ne peut être considérée que comme une « simple affirmation » et une telle affirmation ne prouve pas l'existence d'un différend.
- (f) La République de Maurice doit être considérée comme l'État côtier au titre de l'Archipel des Chagos.

Il est donc on ne peut plus clair en matière de droit international que la République de Maurice est le seul État légalement habilité à exercer sa souveraineté et ses droits souverains sur l'Archipel des Chagos et ses zones maritimes, en qualité d'État côtier, et que le Royaume-Uni n'est pas en mesure de se prévaloir de droits sur l'Archipel des Chagos. Le soi-disant « Territoire britannique de l'océan Indien » que le Royaume-Uni a prétendu créer en excisant illégalement l'archipel des Chagos du territoire de Maurice avant son accession à l'indépendance est une entité illégale. Le Royaume-Uni ne peut donc pas être membre de la CTOI en qualité d'État côtier.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.

Déclaration 2 de Maurice



RÉPUBLIQUE DE MAURICE

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

No (10 /2021) 18570/46/142

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), et en référence à la Note Verbale (No. OTD/006/2021) en date du 25 juin 2021 de la Direction des Territoires d'Outre-Mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord a l'honneur de déclarer ce qui suit :

La position adoptée par le Royaume-Uni en ce qui concerne l'archipel des Chagos est en violation manifeste du droit international, et de ses obligations juridiquement contraignantes qui y sont prévues, tel que clairement exposé dans l'Avis consultatif de la Cour internationale de justice (CIJ) du 25 février 2019 sur les *Conséquences juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965*, de la Résolution 73/295 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 22 mai 2019 et du Jugement de la Chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM) du 28 janvier 2021.

Dans son Avis consultatif, la CIJ a clairement indiqué que l'archipel des Chagos fait et a toujours fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice. La Cour a également conclu que le maintien de l'archipel des Chagos sous l'administration du Royaume-Uni constitue un fait illégal engageant la responsabilité internationale du Royaume-Uni et est un acte délictueux ayant un caractère continu, découlant de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice. Elle a conclu, en conséquence, que le Royaume-Uni est dans l'obligation de mettre un terme à son administration de l'archipel des Chagos, dès que possible.

Le Royaume-Uni prétend que la CIJ ne devrait pas examiner un différend bilatéral sans le consentement des États concernés. À ce titre, la République de Maurice souhaiterait souligner que la Cour a traité cette question et a résolument rejeté les arguments du Royaume-Uni. La CIJ a soigneusement distingué, d'une part, un différend purement bilatéral et, d'autre part, un différend concernant la légalité de la décolonisation, qui pourrait amener la Cour à traiter d'autres questions légales découlant du cadre plus vaste de la décolonisation. La CIJ a clairement indiqué que l'Avis consultatif sollicité par l'Assemblée Générale des Nations Unies concernait une question liée à la décolonisation et non à un différend bilatéral.

Le Royaume-Uni prétend, en outre, qu'il ne partage pas l'approche adoptée par la CIJ et que l'Avis consultatif de la Cour fournit simplement un avis à l'Assemblée Générale et n'est pas un jugement juridiquement contraignant. Le Royaume-Uni est pleinement conscient que la Cour a étudié des milliers de pages d'arguments factuels et juridiques et entendu des observations orales de plus de trente États, dont le Royaume-Uni et l'Union africaine pendant quatre jours. La Cour a attentivement examiné ces arguments factuels et juridiques avant de tirer ses conclusions, qui sont entièrement sans équivoque. La Cour a entendu et rejeté les arguments du Royaume-Uni, les mêmes arguments avancés auprès de la CTOI.

Alors qu'un Avis consultatif en soi pourrait ne pas être contraignant pour les États (même si, dans ce cas, il est contraignant pour les Nations Unies qui lui ont donné effet), il est incontestable que les obligations identifiées par la CIJ comme découlant du droit international sont contraignantes pour les États concernés, y compris le Royaume-Uni. Le fait que les décisions des Avis consultatifs de la Cour fassent autant autorité que celles de ses Jugements est reconnu par les tribunaux internationaux et nationaux ainsi que par d'éminents observateurs, notamment les Professeurs Rosenne, Pellet, Watts, Dugard et Kolb ainsi que par le Juge Nagendra Singh et le Juge Yusuf, anciens Présidents de la CIJ.

Dans sa Résolution 73/295 qui a été adoptée par une écrasante majorité de 116 voix contre 6, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a pleinement approuvé les conclusions de la CIJ. Elle reconnaissait qu'en matière de droit international l'archipel des Chagos fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice et exigeait que le Royaume-Uni retire son administration coloniale de l'archipel des Chagos sans condition d'ici le 22 novembre 2019. Au regard de la nature *erga omnes* de l'obligation en ce qui concerne le droit à l'autodétermination, les États membres sont tenus de veiller à l'achèvement de la décolonisation de la République de Maurice.

La République de Maurice souhaiterait rappeler que dans son Jugement du 28 janvier 2021, la Chambre spéciale du TIDM a conclu que la République de Maurice exerce une souveraineté incontestée sur l'archipel des Chagos et que la revendication continue de la souveraineté du Royaume-Uni sur l'archipel des Chagos est contraire aux décisions prises par la CIJ à l'effet que la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice était illégale et le maintien de l'archipel des Chagos sous l'administration du Royaume-Uni constitue un fait illégal ayant un caractère continu. Il a également conclu que la République de Maurice doit être considérée comme l'État côtier au titre de l'Archipel des Chagos.

Le TIDM a en outre affirmé que les décisions prises par la CIJ dans son Avis consultatif ne sauraient être ignorées du simple fait que l'Avis consultatif n'est pas contraignant. La Chambre spéciale a jugé que les décisions prises par la CIJ dans son Avis consultatif du 25 février 2019 ont un effet juridique et des implications claires pour le statut juridique de l'archipel des Chagos. Le TIDM a également indiqué que la revendication continue de la souveraineté du Royaume-Uni sur l'archipel des Chagos ne peut être considérée que comme une « simple affirmation » et une telle affirmation ne prouve pas l'existence d'un différend.

Le Jugement du TIDM est contraignant en vertu du droit international. Il donne effet et applique l'Avis consultatif de la CIJ. Il est désormais incontestable en matière de droit international que la République de Maurice est le seul État légalement habilité à exercer sa souveraineté et ses droits souverains sur l'archipel des Chagos et ses zones maritimes, et que le Royaume-Uni ne saurait se prévaloir de droits sur l'archipel des Chagos. Le jugement du TIDM a également confirmé l'illégalité du soi-disant « Territoire Britannique de l'Océan Indien ».

Compte tenu de tout ce qui précède, le Royaume-Uni n'est et ne peut être l'État côtier au titre de l'Archipel des Chagos et n'a donc pas le droit d'être membre de la CTOI en qualité d'État côtier en vertu de l'Article IV(1)(a)(i) de l'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Il s'ensuit que ni l'Instrument d'adhésion déposé par le Royaume-Uni le 22 décembre 2020 ni celui déposé le 31 mars 1995 n'ont pu être valablement soumis au titre de l'Article IV(1)(a)(i) de l'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

La République de Maurice vous serait reconnaissante de bien vouloir joindre une copie de la présente Note Verbale en annexe du rapport de la 8ème réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation de la CTOI qui doit se tenir du 28 juin au 1er juillet 2021 et de la publier sur le site web de la CTOI.

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien l'assurance de sa parfaite considération.

le 1^{er} juillet 2021

**Secrétariat
Commission des Thons de l'Océan Indien
Victoria
Seychelles**

Déclaration 1 du Royaume-Uni

Note Verbale n°: **OTD/006/2021**

La Direction des Territoires d'outre-mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et à la Présidente du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA) qui se tient du 28 juin au 1^{er} juillet. Avant cette Session, le Royaume-Uni souhaiterait réaffirmer sa position sur le Territoire Britannique de l'Océan Indien (TBOI) et son adhésion à la CTOI.

Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur l'Archipel des Chagos, qui continue à relever de la souveraineté britannique depuis 1814. Maurice n'a jamais exercé de souveraineté sur l'Archipel et nous ne reconnaissons pas sa revendication. Cependant, nous avons un engagement de longue date, pris pour la première fois en 1965, à céder la souveraineté du territoire à Maurice lorsqu'il ne sera plus nécessaire à des fins de défense. Nous restons fidèles à cet engagement.

Le Royaume-Uni déplore que cette question ait été portée devant la Cour Internationale de Justice (CIJ), contrairement au principe selon lequel la Cour ne doit pas examiner de différends bilatéraux sans le consentement des deux États concernés. Néanmoins, le Royaume-Uni respecte la CIJ et a pleinement participé au processus de la CIJ, à chaque étape et en toute bonne foi. Un Avis consultatif est un avis soumis à l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa demande ; il ne s'agit pas d'un jugement juridiquement contraignant. Le gouvernement britannique a examiné attentivement le contenu de l'avis, sans partager l'approche de la Cour.

La Résolution 73/295 des Nations Unies, adoptée à la suite de l'Avis consultatif de la CIJ ne crée ni ne saurait créer d'obligations juridiques pour les États membres des Nations Unies. Ni l'Avis consultatif non-contraignant ni la Résolution non-contraignante de l'Assemblée Générale ne modifient la situation juridique, à savoir un conflit de souveraineté entre le Royaume-Uni et Maurice. L'Assemblée Générale n'est pas l'instance pertinente pour résoudre ce différend bilatéral.

Le Royaume-Uni a pris connaissance du jugement rendu le 28 janvier par la Chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM), constituée pour connaître du différend relatif à la délimitation d'une frontière maritime qui, selon les revendications de Maurice, existe entre Maurice et les Maldives dans l'Océan Indien. Le Royaume-Uni n'est pas partie prenante à cette procédure, qui ne peut avoir effet sur le Royaume-Uni ou sur la délimitation maritime entre le Royaume-Uni (au titre du TBOI) et la République des Maldives.

Le Royaume-Uni est un membre à part entière de la CTOI. Le Royaume-Uni a déposé ses instruments d'adhésion à l'Accord CTOI le 31 mars 1995 et le 22 décembre 2020, et est Partie à l'Accord depuis son entrée en vigueur. L'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien prévoit que l'adhésion à la CTOI soit ouverte, entre autres, aux membres de la FAO situés en totalité ou en partie dans la zone de compétence de la CTOI. Compte tenu du fait que le TBOI est situé entièrement dans la zone de compétence de la CTOI, il ne fait aucun doute que le Royaume-Uni, en tant qu'État exerçant la souveraineté sur le TBOI comme mentionné ci-dessus, a le droit d'être membre de la CTOI.

Le Royaume-Uni demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de la Session du CTCA et soit publiée sur le site web de la CTOI.

La Direction des Territoires d'outre-mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien l'assurance de sa parfaite considération.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMONWEALTH ET DU DÉVELOPPEMENT LONDRES

le 25 juin 2021

